

COMMUNE DE CORBONOD

Compte rendu du Conseil Municipal du 1^{er} décembre 2017

Présents : Joseph TRAVAIL, Jean-Louis GENY, Sandrine TASSET, Estelita LACHENAL, Pierre BRUN, Nadia POIRIER, Régis MOLLEX, Patrick CHAPEL, Nicolas BOTTERI.

Absents excusés : Marie-Claude BERNARD, Laurent BERNARD, Géraldine GREMERET.

Absents non excusés : Jean COLLIN, Floriane CLARY.

Pouvoir : de Marie-Claude BERNARD à Sandrine TASSET, de Laurent BERNARD à Nicolas BOTTERI.

Secrétaire de séance : Estelita LACHENAL.

Ordre du jour :

- Budget 2017 – délibération modificative,
- Achat de terrain à La Trille,
- Vente de terrains :
 - o ancien chemin de Dorches,
 - o ancien chemin de Montvernier,
 - o délaissé de la Zone Artisanale,
- Travaux sur le réseau unitaire : répartition des frais entre la C. C. U. R. et la Commune,
- Convention pour la mise à disposition du personnel à l'E. P. I. C. pour le fonctionnement de l'Espace Nordique de Sur Lyand/Grand Colombier,
- Tarifs cantine et bibliothèque,
- Convention avec le S. I. E. A. pour la mise en place d'une Redevance d'Occupation du Domaine Public Provisoire pendant la durée des travaux sur les réseaux électriques,
- Divers,

Le Maire demande l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Convention avec la C. C. U. R. pour le service A. D. S. (instruction des dossiers d'urbanisme),
 - Convention avec le Département pour la mise aux normes accessibilité de l'abribus de Gignez.
- Accord à l'unanimité.

I) Secrétaire de séance :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Estelita LACHENAL secrétaire de séance.

II) Approbation du compte rendu de la réunion du 6 octobre 2017 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu de la réunion du 6 octobre 2017.

III) Budget 2017 – Délibération Modificative :

A la demande du Maire, Jean-Louis GENY, adjoint, propose les modifications budgétaires suivantes :

A) Budget de la commune – Délibération modificative n° 2

Création de l'opération 131 : Réhabilitation Abords de l'école

Dépenses d'investissement :

Opération 94 Acquisition de matériel :

- article 2183 + 3 830. 00
- article 21571 + 6 513. 00
- article 2158 + 1 963. 00

Opération 131 Réhabilitation Abords école :

- article 2128 + 6 500. 00

Opération 102 Voirie :

- article 2151 - 3 100. 00

Opération 129 Mise en accessibilité :

- article 21318 - 9 000. 00

Opération 103 Réseaux électriques :

- article 2041582 - 4 790. 00

Recettes d'investissement :

Opération 94 Acquisition de matériel :

- article 1311 + 1916. 00

Jean-Louis GENY donne les précisions suivantes :

- Acquisition de matériel :
 - o matériel numérique pour l'école : subvention supplémentaire de 1 916. 00
 - o Kangoo (10 000 € prévu pour un véhicule d'occasion, devis accepté pour 14 812. 00 € y compris options bouclier de protection moteur et deux vitres sur la partie caisse),
 - o remorque pour transporter le désherbeur,

- nouvelle tondeuse en remplacement de l'ancienne mise hors service cet été,
- Abords de l'école : aménagement avec déplacement du Monument aux Morts, et containers à OM semi-enterrés.

Le Maire précise que la C. C. U. R. conduit actuellement une étude pour généraliser l'installation de containers semi-enterrés sur l'ensemble des communes. Il est envisagé que la commune réalisera les travaux de terrassement, la fourniture et la pose des containers seront pris en charge par la C. C. U. R..

Régis MOLLEX demande si l'installation de containers semi-enterrés peut être subventionnée.

Jean-Louis GENY fait savoir que, dans le cadre du tri sélectif, le SIDEFAGRE participera au financement des containers.

B) Budget Service Eau – Délibération Modificative n° 1

Dépenses d'investissement :

Opération 101 Réseau Eau Eilloux :

- article 2315 + 336. 00

Opération 102 Autres réseaux

- article 2315 - 336. 00

Le Maire précise qu'il s'agit de financer un branchement particulier qui a été oublié lors des travaux de renforcement du réseau d'eau d'Eilloux.

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.

IV) Achat de terrain bâti à La Trille :

L'impasse de Taleaud, à La Trille, débouche sur la RD, à angle droit.

Une construction située sur la parcelle AY 106, en bordure des deux voies, empêche toute visibilité tant pour accéder de l'impasse de Taleaud à la Grande Route, que de la Grande Route à l'impasse de Taleaud. Cette situation présente des risques pour les usagers des deux voies.

Le Maire propose que la commune se porte acquéreur des parcelles AY 106 sur laquelle un petit local est construit et la parcelle 214 (pré) afin d'aménager le carrefour et de créer des places de stationnement. La parcelle est répertoriée en emplacement réservé n° 13 du P. L. U. Il a rencontré les propriétaires qui seraient vendeurs.

Le Conseil Municipal accepte cette acquisition et propose un prix d'achat forfaitaire de 4 000 € et charge le Maire de signer l'acte notarié.

V) Vente de terrains :

A) Ancien chemin de Dorches :

Le Maire rappelle la demande de M. Claude ROUX, propriétaire à Dorches et souhaite acquérir la partie de l'ancien chemin qui traverse sa propriété. Les propriétaires riverains ont été contactés et ne s'opposent pas à cette vente. Un constat établi, sur place, prouve que cette section du chemin n'est plus utilisée que par M. ROUX. Le demandeur s'est engagé à prendre en charge les frais de géomètre (délimitation et bornage) et de notaire.

Le Conseil Municipal accepte la demande de M. ROUX, fixe le prix du terrain cédé à 5 € le m2.

B) Ancien chemin de Montvernier :

Le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal une délibération du 19 juin 1992 par laquelle il était décidé de modifier le tracé de la voie communale n°3 au lieu-dit « Granges de Montvernier ». Cette modification, demandée par M. Jean-Louis BOUVIER, portait sur le déplacement d'une partie du chemin, au droit de sa propriété, avec échange du terrain correspondant. Les démarches administratives auprès du cadastre et les frais de géomètre et de notaire étant pris en charge par le demandeur.

Il a été constaté, sur place, que les travaux ont été réalisés. Cependant, aucun acte notarié n'a été rédigé pour formaliser et donner une valeur juridique à cette décision.

Monsieur Stéphane GALLICE, nouveau propriétaire du tènement, souhaite faire le nécessaire, à ses frais.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition et demande à M. Stéphane GALLICE d'entreprendre toutes les démarches nécessaires en vue d'établir l'acte notarié.

C) Délaié de la Zone Artisanale :

Le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Cédric PACHE souhaite acquérir la parcelle AV 235 située entre la future Zone d'activités Artisanales et Economiques et sa propriété.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable et demande à Monsieur le Maire de négocier le prix avec M. PACHE sur la base de 15 € le m2.

V) Travaux sur réseau de collecte unitaire - répartition des frais entre la C. C. U. R. et la Commune:

Le Maire rappelle que la compétence assainissement a été confiée à la C. C. U. R.

L'entretien et la rénovation des réseaux unitaires (collecte et transports des eaux usées et de tout ou partie des eaux pluviales) doivent faire l'objet d'une répartition entre la C. C. U. R. et la commune. La C. C. U. R. propose de répartir les dépenses à hauteur de 50 % pour la C. C. U. R. et 50 % pour la commune, les travaux étant facturés en totalité à la C. C. U. R. qui émettra un titre de recette à l'encontre de la commune compétente en matière d'eau pluviale. Accord à l'unanimité des membres du Conseil Municipal.

VI) Convention pour la mise à disposition du personnel à l'E. P. I. C. pour le fonctionnement de l'Espace Nordique de Sur Lyand/Grand Colombier :

Le Maire expose que, suite à la création de la Communauté de Communes Usses et Rhône et de l'E. P. I. C. « Usses et Rhône Tourisme », il convient de définir précisément les tâches pour lesquelles les agents des services techniques sont mis à disposition auprès de ces deux entités.

La mise à disposition des agents à l'E. P. I. C. concerne (*environ 0.5 équivalent temps plein*) :

- pour le fonctionnement du Domaine Nordique de Sur Lyand/Grand Colombier :
 - o la préparation du site (balisage, préparation des pistes, élagage),
 - o entretien des matériels roulants et les travaux permettant le bon fonctionnement du site (les travaux d'entretien des bâtiments et du traitement de l'eau pluviale restent de la compétence de la C. C. U. R.),
 - o damage et entretien des pistes,
 - o secours sur piste,
- pour l'organisation de manifestations touristiques : missions ponctuelles.

La mise à disposition de la C. C. U. R. concerne :

- l'entretien et la réparation sur les bâtiments (Grange de la Tour, Centre Nordique, Sanivertes),
- l'entretien des espaces verts autour du lagunage,
- l'entretien des terrains situés à proximité du Centre de ski, de la salle hors sac et du refuge.

Régis MOLLEX demande si des agents d'autres communes de la C. C. U. R. sont également mis à disposition pour le Domaine Nordique.

Le Maire répond qu'actuellement, seuls les agents de CORBONOD sont concernés.

Accord par 8 voix pour et une voix contre (Régis MOLLEX) pour autoriser le Maire à signer la convention.

Sandrine TASSET demande la date d'ouverture de la station.

Le Maire précise que cela dépend de l'enneigement, les pistes devraient être ouvertes dès lundi 4 décembre.

VII) Tarifs :

A) Cantine :

Sollicitée par le Maire, Sandrine TASSET présente le bilan, établi par Jean-Louis GENY, des charges et des recettes qui concernent le service de la cantine pour l'année scolaire 2016/2017 :

- 6022 repas facturés,
- tarif de facturation aux familles : 5. 10 € depuis le 1^{er} septembre 2016 (5 € de septembre 2007 à août 2016),
- fournisseur : LEZTROY depuis septembre 2015,
- coût pour la commune : 8. 68 € en moyenne (LEZTROY : 3. 80 € pour les maternels, 4. 01 € pour les primaires, eau, électricité, assurance, chauffage, téléphone, divers : 0. 93 €, personnel : 3. 83 €),
- actualisation des prix LEZTROY au 1^{er} septembre 2017 : 3. 87 € pour les maternels, 4. 08 € pour les primaires.

Compte tenu de ces éléments, le conseil municipal décide d'augmenter le tarif de la cantine pour le porter à 5. 20 € à compter du 1^{er} janvier 2018.

Patrick CHAPEL se pose la question de savoir s'il est opportun d'augmenter le tarif au 1^{er} janvier au lieu de la rentrée scolaire.

Nadia POIRIER demande si la mairie a la possibilité de choisir les composants des repas et propose l'instauration d'un repas végétarien par semaine. LEZTROY sera contacté pour avis.

B) Bibliothèque :

Le Maire informe les membres de l'assemblée que les bénévoles de la bibliothèque propose de supprimer la cotisation annuelle de la bibliothèque et de donner un accès gratuit aux adhérents.

Les professionnels de la Bibliothèque Départementale de Prêt ont constaté qu'en cas de gratuité, le nombre de lecteurs qui fréquentent les bibliothèques communales augmente.

Le Conseil Municipal, constatant le nombre peu important de lecteurs et le peu d'incidence sur le budget, décide d'appliquer la gratuité à la bibliothèque à compter du 1^{er} janvier 2018.

VIII) Convention avec le S. I. E. A. pour la mise en place d'une Redevance d'Occupation du Domaine Public Provisoire pendant la durée des travaux sur les réseaux électriques :

Le S. I. E. A. propose aux communes d'instaurer une Redevance d'Occupation du Domaine Public (R. O. D. P.) Provisoire dont le recouvrement et le contrôle pourraient lui être confié. Il s'agit d'une R. O. D. P. qui serait appliquée aux chantiers de travaux concernant les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité.

Le Conseil Municipal décide d'instaurer une R. O. D. P. Provisoire au plafond réglementaire.

IX) Convention avec la C. C. U. R. - service A. D. S. (instruction des dossiers d'urbanisme) :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la convention avec la Communauté de Communes Bugey Sud pour l'instruction des dossiers d'urbanisme par le service A. D. S. Il expose que la compétence urbanisme a été transférée à la Communauté de Communes Usse et Rhône. Les dossiers d'urbanisme seront instruits, à compter du 1^{er} janvier 2018 par le service A. D. S. de la C. C. U. R.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de résilier la convention qui lie la commune à la Communauté de Communes Bugey Sud,
- d'intégrer le service commun d'instruction des demandes d'urbanisme de la C. C. U. R. à compter du 1^{er} janvier 2018,
- de charger le Maire de signer la convention avec la C. C. U. R. relative à l'instruction des demandes d'autorisation en matière d'urbanisme.

X) Convention avec le Département pour la mise aux normes accessibilité de l'abribus de Gignez :

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal accepte la convention avec le Département, dans le cadre de sa compétence de transport non urbain de personnes, pour la mise en accessibilité de l'arrêt de cars à Gignez. Le Département prend en charge l'aménagement de 2 arrêts, la création de deux quais avec bordures, la signalisation, le déplacement de la haie et le dispositif d'assainissement pour un montant estimé à 18 620. 28 € TTC. Après réalisation, l'aménagement sera remis à la commune.

XI) Divers

A) Informations :

Le Maire informe le Conseil Municipal que la C. C. U. R., qui avait adopté le principe de la fiscalité additionnelle (C. F. E. et C. V. A. E.) propose de passer en F. P. U. (Fiscalité Professionnelle Unique) avec attribution compensatrice aux communes basée sur le montant de la F. P. U. de la première année de transfert.

Régis MOLLEX fait remarquer que les entreprises qui s'installeront sur la Z. A. E. ne seront pas prises en compte et qu'il n'y a plus d'intérêts pour les communes de créer des Z. A. E.

Jean-Louis GENY demande si les communes peuvent donner leur avis.

Le Maire répond que c'est de la compétence de la C. C. U. R. et qu'une majorité des délégués semble favorable à l'instauration de la F. P. U.

Patrick CHAPEL demande quelles seraient les conséquences pour une entreprise de la commune qui déménagerait pour s'installer sur la Z. A. E.

B) Bilan du Centre de Loisirs 2017 :

Estelita LACHENAL porte à la connaissance du Conseil Municipal le bilan du Centre de Loisirs 2017. Ensuite, elle fait savoir qu'une réflexion est engagée au sein de la C. C. U. R. pour que, dans le cadre des compétences facultatives, elle prenne en charge les frais de fonctionnement avec possibilité d'ouvrir les centres de loisirs pendant toutes les vacances scolaires et le mercredi après-midi.

Familles Rurales continuerait à assurer le fonctionnement, y compris, éventuellement, à Pot aux Mômes (INJOUX-GENISSIAT) avec transport des enfants.

Estelita LACHENAL propose de contacter les parents d'élèves de CORBONOD pour faire un sondage.

Le Maire précise que la réflexion de la C. C. U. R. porte sur l'intérêt communautaire Enfance et Jeunesse pour les centres de loisirs de CORBONOD, FRANCLENS et MINZIER.

C) Informations :

Le Maire fait savoir que la commune de CHANAY a envoyé un courrier aux communes de CORBONOD et ANGLEFORT, accompagné d'une délibération de son conseil municipal pour proposer une réflexion sur l'opportunité de créer une commune nouvelle. Le Maire propose d'étudier ce dossier ultérieurement.

Le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal, les décisions qu'il a prises dans le cadre de ses délégations en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Locales :

Devis acceptés :

- RENAULT pour un véhicule Kangoo d'un montant de 14 812. 68 € TTC,
- DEKENS pour des arbustes (parking gare) d'un montant de 1 005. 41 € TTC,
- ATME pour des travaux complémentaires à l'Espace Rural (alarme, vidéoprojecteur, hauts parleurs) d'un montant de 2 203. 93 € TTC,
- Atelier FONTAINE pour l'étude de l'avant-projet de l'aménagement des abords de l'école d'un montant de 5 400. 00 € TTC.

D. I. A. pour lesquelles il a fait savoir que la commune n'exercera pas son droit de préemption :

- maison ANGLADE à La Trille,
- terrain TURCHET à Gignez,
- appartement TURUBAN/GUERRIER à Gignez,
- Grange MICHALLET à Gignez.

Tour de table :

Sandrine TASSET : la distribution du colis de Noël aux Anciens aura lieu le samedi 16 décembre 2017.

Pierre BRUN :

- les illuminations de fin d'année seront mises en place par les agents techniques,
- 3 des appartements de la commune ont été refaits également par les agents techniques.

Estelita LACHENAL :

- les Amis de l'école organisent une vente de sapins de Noël le 8 décembre,
- les agents techniques installeront les sapins et des décors devant la mairie.

Régis MOLLEX :

- l'éclairage public du parking du tennis couvert ne fonctionne pas,
- propose de fermer le passage entre la salle des associations et le jardin de Mme ARNOUX pour empêcher les chiens de venir faire leurs excréments autour de la cour de l'école maternelle,
- les bouches à clé et les regards ont été recouverts à l'occasion du goudronnage de la RD,
- les accotements des RD n'ont pas été fauchés par les services du département,
- les rases des chemins de la montagne sont pleines,
- souhaite que la commission travaux se réunisse.

Le Maire signale :

- le repas de chantier de l'Espace Rural aura lieu le 8 décembre 2017,
- le tracteur est en panne, il a été réparé provisoirement pour permettre aux agents de déneiger les routes,
- les astreintes hivernales sont mises en place à compter du 4 décembre 2017.

La séance est levée à 23 h.